



**issa**

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL  
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

## Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique mise en œuvre depuis: 2014

---

### **Contrôle fiscal électronique: réception et contrôle par voie électronique des données de l'employeur**

**Assurance pension allemande**  
Allemagne

## **Résumé**

*La procédure de contrôle fiscal électronique rend le contrôle fiscal bien plus simple et efficace pour les organismes de contrôle (l'employeur et le comptable) ainsi que pour le service de contrôle de l'Assurance pension allemande (Deutsche Rentenversicherung – DRV). Les données de comptabilité salariale dont l'employeur dispose au format électronique sont transmises au service de contrôle sous une forme définie et de façon sécurisée. La préparation du contrôle du côté de l'employeur se fait ainsi d'un simple clic dans la plupart des cas. Le recours au format papier devient de plus en plus rare. Les contrôleurs passent en outre moins de temps sur place, ce qui soulage l'employeur et le comptable. Les déplacements sont par conséquent réduits, ce qui permet de réaliser des économies.*

*Si cette procédure est pour l'instant facultative pour l'employeur, le législateur entend toutefois la rendre obligatoire pour l'année à venir.*

## **Problème ou défi**

*Quel problème ou défi votre bonne pratique devait-elle permettre de résoudre ou de relever? Veuillez fournir une brève description.*

La DRV contrôle chaque année quelque 800 000 employeurs afin de déterminer s'ils se sont bien acquittés de leurs cotisations de sécurité sociale. L'éventail de missions du service de contrôle de la DRV s'est élargi ces dernières années: la DRV se charge également à présent de réaliser des contrôles pour l'assurance accidents et pour l'assurance sociale des artistes. Les contrôles sont devenus de plus en plus complexes et longs, et le travail préparatoire s'est retrouvé de plus en plus conséquent pour les employeurs et les comptables.

Jusqu'à présent, les contrôles fiscaux étaient généralement réalisés sur place auprès de l'employeur et du comptable. Pour l'organisme de contrôle, cela implique de prévoir des locaux et de mobiliser du personnel à cet effet. En pratique, les informations et documents pertinents pour le contrôle sont de plus en plus souvent gérés à l'aide de procédures de traitement de données automatisées. Les documents doivent en conséquence souvent être imprimés depuis le système de traitement de données de l'employeur ou du comptable afin d'être mis à disposition pour le contrôle.

## **Relever le défi**

*Quels étaient les principaux objectifs du projet ou de la stratégie mis en œuvre pour résoudre le problème ou relever le défi? Veuillez énumérer et décrire brièvement les principaux éléments de ce projet ou de cette stratégie en mettant plus particulièrement l'accent sur ses aspects innovants et ses effets attendus ou visés.*

L'objectif principal était de simplifier le contrôle fiscal en rendant disponibles les données comptables au format électronique auprès de l'employeur, de manière à réduire la charge de travail habituellement générée par un contrôle fiscal pour toutes les parties impliquées, et ainsi le temps que l'organisme de contrôle doit passer sur place pour procéder au contrôle.

Dans ce contexte, les données comptables de l'employeur doivent être transmises à la DRV sans changer de support, sous un format uniformisé et via une connexion sécurisée. L'employeur devrait ainsi être en mesure de se préparer entièrement au contrôle fiscal en un seul clic au sein du programme de comptabilité salariale. En parallèle, la majeure partie du contrôle devrait pouvoir se dérouler sans nécessiter d'intervention de la part de l'employeur, ce qui rendrait le processus plus efficace et allégerait la charge de travail de l'employeur durant le contrôle.

## **Objectifs à atteindre**

*Quels objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ou indicateurs clés de performance avaient été définis pour le projet ou la stratégie? Veuillez les décrire brièvement.*

On a supposé que, au cours de la première année productive complète (à savoir 2015), 5 pour cent des employeurs (soit 40 000) fourniraient des données comptables électroniques afin de procéder au contrôle fiscal. Une hausse annuelle de 5 pour cent était ensuite attendue.

En outre, pour les entreprises comptant moins de six employés, 10 pour cent des contrôles réalisés sur place deviendraient superflus. Ces micro-entreprises représentent environ la moitié des quelque 800 000 entreprises à contrôler chaque année. On a estimé qu'aucun contrôle ne devrait être effectué sur place pour 1 pour cent de ces micro-entreprises au cours de la première année. Une hausse annuelle de 1 pour cent était ensuite attendue.

De plus, le nombre de contrôles sur place devrait pouvoir être réduit de 10 pour cent pour tous les employeurs.

## **Evaluation des résultats**

*La bonne pratique a-t-elle été évaluée? Veuillez fournir des données sur l'impact et les résultats de la bonne pratique à partir d'une comparaison entre les objectifs visés et les résultats réellement obtenus, d'indicateurs avant-après et/ou d'autres types de statistiques ou indicateurs.*

L'année 2015 a été la première année productive complète au cours de laquelle nous n'avons obtenu que la moitié des 5 pour cent attendus. Depuis lors, le nombre de contrôles ayant recours à la procédure électronique a considérablement augmenté. En cette année 2018, 29 pour cent de tous les contrôles fiscaux ont été réalisés à l'aide des données comptables électroniques de l'employeur. Cela a permis au service de contrôle de réaliser les économies escomptées pour les frais de déplacement et le temps de travail. Les quantités d'impressions ont été réduites pour toutes les parties impliquées. Les données électroniques mises à disposition par l'employeur ainsi que les routines de contrôle programmées permettent en outre de déterminer de façon plus rapide si l'employeur a bien calculé et payé ses cotisations.

## Enseignements tirés

*Veillez, en vous appuyant sur l'expérience de votre organisation, citer trois facteurs au maximum qui, selon vous, sont indispensables à la reproduction de cette bonne pratique. Veillez citer trois risques au maximum qui sont apparus/pourraient apparaître lors de la mise en œuvre de cette bonne pratique. Veillez décrire brièvement ces facteurs et/ou ces risques.*

La procédure est à l'heure actuelle facultative pour l'employeur. Si elle représente une opportunité, elle comporte aussi des risques.

En Allemagne, les programmes de comptabilité salariale de l'employeur doivent être certifiés par la sécurité sociale, bien que les obligations soient légalement définies. Les procédures facultatives telles que celle du contrôle fiscal électronique sont également optionnelles pour les fournisseurs de programmes de comptabilité salariale. Si pour l'instant, seul un quart (soit 29 sur 122) de tous les fournisseurs proposent le module de contrôle fiscal électronique, environ la moitié de la comptabilité salariale est effectuée à l'aide de ces 29 programmes. Le caractère facultatif de la procédure a dès le départ engendré un échange constructif entre toutes les parties impliquées dans la procédure, ce qui n'aurait probablement pas été le cas si cette dernière avait été obligatoire.

On retrouve notamment les parties impliquées suivantes:

- le ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales;
- l'Union fédérale des syndicats patronaux allemands;
- la Chambre allemande des experts comptables;
- le consortium des développeurs de logiciels de paie;
- le centre de service informatique du système légal d'assurance-maladie;
- l'organisation faîtière des caisses d'assurance;
- les services de contrôle de l'Assurance pension allemande;
- le centre de données de l'Assurance pension.

Il s'agit là d'une procédure pratique largement acceptée par les employeurs et les comptables ainsi que par les contrôleurs de la DRV.